

BARÈME DES HONORAIRES

Honoraires à compter du 09/04/18

Gérance / Location

1. HONORAIRES PRINCIPAUX DE BASE > A la charge du bailleur

8 % HT de toutes les sommes encaissées auprès du locataire, soit 9,60 % TTC.

2. HONORAIRES DE GARANTIE DES LOYERS IMPAYES > A la charge du bailleur

1,80 % HT de toutes les sommes encaissées auprès du locataire, soit 2,16 % TTC.

3. HONORAIRES AGENCES

Bail d'habitation ou mixte

- honoraires d'entremise et de négociation : 200 € TTC maximum > A la charge du bailleur
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 80 % du loyer mensuel hors charges (plafonnés à 10 € TTC/m² ou 8 € TTC/m²) > A la charge du bailleur et du locataire
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 20 % du loyer mensuel hors charges (plafonnés à 3 € TTC/m²) > A la charge du bailleur et du locataire.

Bail commercial

30 % HT, soit 36,00 % TTC d'une année de loyer hors charges > Partagée par moitié entre le bailleur et le preneur

4. FRAIS DE BUREAU > A la charge du bailleur

4,18 € HT soit 5,02 € TTC par lot loué.

5. HONORAIRES POUR DECLARATION FISCALE > A la charge du bailleur

40 € TTC soit 33,33 € HT pour chaque colonne et 20 € TTC soit 16,66 € HT pour chaque colonne suivante.

Les coûts ci-dessus indiqués ont été établis avec le taux légal de TVA en vigueur soit 20 % et sont susceptibles de varier en plus ou en moins si ce taux venait à être modifié.

Transaction / Vente (honoraires à la charge du vendeur)

MONTANT DE LA VENTE	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
Jusqu'à 65 000 €	4875 € TTC	4225 € TTC
De 65 001 à 100 000 €	7,50 % TTC	6,50 % TTC
De 100 001 à 200 000 €	6,00 % TTC	5,50 % TTC
De 200 001 à 250 000 €	5,80 % TTC	5,00 % TTC
De 250 001 à 300 000 €	5,80 % TTC	4,80 % TTC
De 300 001 à 500 000 €	5,00 % TTC	4,00 % TTC
A partir de 500 001 €	4,00 % TTC	3,75 % TTC
Garage/parking forfait à 1500,00 € TTC	.	.